

Ordonnance de Louis XIV. Pour les armées navales & arsenaux de marine. Du 15 avril 1689. Nouvelle édition augmentée des deux réglemens par colonnes. Le premier, pour les appointemens des officiers à la mer, & solde des équipages. Le second, pour la quantité des munitions, agrès, apparaux & unstenciles dont les vaisseaux de chaque rang doivent être munis. Avec une table alphabétique des matières, qui indique sous chaque mot, le titre, l'article & la page de l'ordonnance

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Ordonnance de Louis XIV. Pour les armées navales & arsenaux de marine. Du 15 avril 1689. Nouvelle édition augmentée des deux réglemens par colonnes. Le premier, pour les appointemens des officiers à la mer, & solde des équipages. Le second, pour la quantité des munitions, agrès, apparaux & unstenciles dont les vaisseaux de chaque rang doivent être munis. Avec une table alphabétique des matières, qui indique sous chaque mot, le titre, l'article & la page de l'ordonnance

Mention d'édition : Nouvelle édition augmentée des deux réglemens par colonnes. Le premier, pour les appointemens des officiers à la mer, & solde des équipages. Le second, pour la quantité des munitions, agrès, apparaux & unstenciles dont les vaisseaux de chaque rang doivent être munis. Avec une table alphabétique des matières, qui indique sous chaque mot, le titre, l'article & la page de l'ordonnance

Adresse bibliographique : A Amsterdam : chez Zacharie Chatelain, 1747

Description matérielle : [16], 452 [2,2 bl.] p. [62,31] f. ; 12°(16 cm)

Note(s) : Polak : 7170

Chemins de vers importants dans le vol

Ex-libris ms. : "Chev. de Blois"

En tête du vol. : lettre ms. du 29 avril 1820 de l'intendant de la marine de Brest (cession de l'ouvrage à la bibliothèque)

La p. de t. de "Règlement des appointemens..." porte à l'adresse : "A Amsterdam : chez Zacharie Chatelain, 1747"

Mais la Table des principales matières (62 f) précède les deux réglemens (31 f)

Texte identique au R 2973 DO, n°253